



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 18 – Afghanistan**  
**Intervention de la Belgique**  
Date: 27 janvier 2014

**Monsieur le Président,**

Notre délégation voudrait commencer par féliciter l'Afghanistan pour les avancements depuis son dernier passage à l'Examen Périodique Universel, comme la loi de 2009 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (EVEF) et la présentation en juillet 2013 du premier rapport de l'Afghanistan au Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Si nous notons des progrès au niveau du cadre législatif, la **situation des femmes** reste cependant extrêmement difficile dans la pratique, notamment dans la pleine application de la loi sur l'EVEF par la police, les procureurs et les cours de justice. A ce titre, la Belgique recommande au Gouvernement afghan de :

**R1** mettre en place des mesures pour faciliter et accélérer l'implémentation de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

**R2** prendre des mesures afin que les nombreux individus coupables de violences soient effectivement condamnés et que cesse l'impunité dont ils bénéficient trop souvent.

**R3** mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur « les femmes, la paix et la sécurité », notamment en soutenant la participation de femmes aux négociations de paix et en assurant le cadre nécessaire pour augmenter la participation des femmes à la vie politique, judiciaire et au sein des institutions de sécurité du pays, en tenant compte de leur sécurité autant que leur dignité personnelle.

Si la **liberté d'expression** est garantie par la Constitution, elle reste également mise à mal en Afghanistan, en particulier en ce qui concerne les journalistes, les femmes et les défenseurs des droits de l'homme.

A ce titre, la Belgique recommande au Gouvernement afghan d' :

**R4** assurer que tout préjudice physique ou moral à l'encontre de journalistes ou défenseurs des droits de l'homme fasse l'objet d'une enquête et que les coupables soient dûment poursuivis.

**R5** assurer qu'aucune entité gouvernementale ne sanctionne la restriction de la liberté d'expression de quelque façon que ce soit.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**